

## Le Champardennais / juin 2021



### Clôture du Grenelle : du grain à moudre mais des contreparties à éviter pour la suite

Lors d'une réunion avec les organisations syndicales puis d'une conférence au Conseil économique social et environnemental, le ministre a clos le Grenelle de l'Éducation en prenant 12 engagements et en définissant des orientations pour des mesures budgétaires en 2022. C'est au cours des prochaines semaines qu'elles seront finalisées

dans le cadre du dialogue social, comme le souhaitait le SE-Unsa.

Avec un budget abondé de 400 millions d'euros pour ces nouvelles mesures, de 100 millions d'euros pour financer en année pleine la première étape de la prime d'attractivité et de 200 millions d'euros au titre de la nouvelle participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire, la phase de discussions qui s'ouvre donne du grain à moudre. **400 millions d'euros ne suffiront pas à répondre à ces besoins** et à ceux de nombreuses autres catégories de personnels qui contribuent au Service public d'éducation. L'absence de loi de programmation n'est pas une découverte puisque le calendrier du quinquennat ne le permet plus. Néanmoins, compte-tenu des retards accumulés, tant en matière de rémunération que de qualité de vie au travail, le SE-Unsa demande la traduction des engagements en textes réglementaires de portée pluriannuelle.

**Des demandes du SE-Unsa retenues** : des demandes portées par le SE-Unsa depuis des mois dans l'agenda social et dans les ateliers du Grenelle, ont été retenues : possibilité d'élargir le nombre des bénéficiaires de la prime d'attractivité, poursuite de l'amélioration des nombres de promotions à la hors-classe et élargissement des conditions d'accès à la classe exceptionnelle, augmentation **de la rémunération des AESH, amélioration de la rémunération des directrices et des directeurs** (régime indemnitaire) et de leurs conditions d'exercice (amélioration du régime de décharges) ainsi que celles des formateurs et des conseillers pédagogiques.

**Des promesses sur la qualité de vie au travail** : le ministère annonce la **création d'un Observatoire des rémunérations et du bien-être des personnels** dont les organisations syndicales seront membres du conseil d'orientation. Sur le sujet des ressources humaines souvent mis en avant, un certain nombre de décisions sont annoncées visant à concrétiser les promesses de mobilité professionnelle notamment. Un volet *protection des personnels* ainsi que la création d'une structure d'action sociale pour des avantages sociaux et culturels sont également prévus.

**Des trous dans la raquette: d'autres revendications du SE-Unsa** demeurent pour l'instant sans réponse, comme la **rémunération des futurs professeurs, CPE et PsyEN stagiaires** jusqu'ici exclus de la prime d'attractivité, la **revalorisation de catégories professionnelles toujours oubliées** (assistants d'éducation, professeurs documentalistes, enseignants en milieu pénitentiaire par exemple) ou encore une meilleure reconnaissance des missions de suivi et d'accompagnement des élèves. **Le SE-Unsa investira, dans la dernière étape, tous les espaces de dialogue social** pour obtenir les avancées concrètes, pousser plus loin ce qui pourra l'être mais avec le souci d'évacuer, si nécessaire, les chiffons rouges qu'il pointe depuis des mois, comme la tentation idéologique de la rémunération au mérite ou d'un accroissement des obligations de service. Retrouvez le détail et le calendrier des engagements du ministre sur :

<https://www.education.gouv.fr/grenelle-de-l-education-12-engagements-pour-renforcer-le-service-public-de-l-education-323387>

---

|  |  |  |  |
|--|--|--|--|
| <b>SE-Unsa 08</b><br>9, rue de Tivoli BP 426<br>08107 CHARLEVILLE-MEZIERES<br><b>08@se-unsas.org</b><br>03.24.33.30.92 | <b>SE-Unsa 10</b><br>2 A, boulevard du 1er R A M<br>10000 TROYES<br><b>10@se-unsas.org</b><br>03.25.80.45.47 | <b>SE-Unsa 51 et académique</b><br>15, boulevard de la paix<br>BP 30149 51055 REIMS Cedex<br><b>51@se-unsas.org</b><br>ac-reims@se-unsas.org<br>03.26.88.25.53 | <b>SE-Unsa 52</b><br>13, rue Fourcault<br>BP 28 52001 CHAUMONT<br><b>52@se-unsas.org</b><br>09.67.14.25.57 |
|--|--|--|--|

## **Autotests : le SE-Unsa exigeant pour tous les personnels, sans exception !**

Dans le cadre de l'amplification de la campagne de dépistage visant à ralentir la propagation du virus, les premières livraisons d'autotests réservés aux personnels viennent d'être réalisées dans les collèges et les lycées.

Au-delà du retard et des difficultés d'acheminement, le volume d'autotests quantifié par établissement est souvent en deçà de la réalité du volume de personnels de l'établissement. Entre non-prise en compte de certaines catégories de personnels et omission des personnels itinérants, les quantités moindres que celles nécessaires conduisent à une priorisation locale qui relègue à la dernière place de la dotation les personnels d'éducation et accompagnants des élèves en situation de handicap.

Aussi, le SE-Unsa exige que :

- les volumes d'autotests pour les personnels soient calibrés selon le nombre réel total de personnels de chaque établissement ;
- les personnels d'éducation et accompagnants des élèves en situation de handicap soient considérés comme prioritaires lorsque le nombre d'autotests livrés fait défaut.

Nous sommes intervenus en ce sens au CHSCT.



**Dernière minute (avec un peu d'humour ... et de dépit !) : nous sommes enfin prioritaires pour la vaccination contre la covid-19 depuis le lundi 24 mai 2021... 1 semaine avant l'ouverture à tous !**



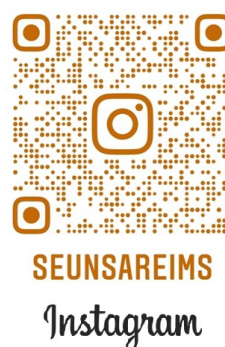
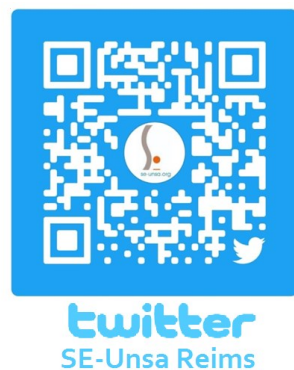
## **Enseignants en technologie : le SE-Unsa écrit au ministère**

Les enseignants en technologie font face à de nombreuses problématiques professionnelles qui concernent plus particulièrement leur discipline : nombre important de postes vacants, part importante de contractuels, difficultés pour obtenir une mutation dans une autre académie... Ces problématiques sont souvent liées au manque d'attractivité du concours, rénové en 2013.

Le SE-Unsa s'est engagé en avril 2021 dans une campagne revendicative pour cette discipline. Le syndicat des enseignants de l'Unsa veut ainsi notamment revoir le service des enseignants pour améliorer leurs conditions d'exercice avec une heure de préparation. Lire notre [article](https://vu.fr/jjFt). <https://vu.fr/jjFt>

Une première étape de cette campagne s'engage avec notre **demande d'audience à la Direction générale des ressources humaines de l'Éducation nationale** pour parler de ces sujets. Nous vous tiendrons informés des suites à cette action.

Je signe la tribune « La technologie, discipline essentielle pour s'adapter au monde de demain » [ici](#).



**PSY-EN :**  
**Actions revendicatives avril 2021 > <https://vu.fr/LRlx>**  
Hiérarchie, temps de travail, coordonnateur départemental, budget, secteur, ordre des psychologues, autonomie, ..



## **Baromètre UNSA des métiers de l'éducation 2021**

***Besoin urgent d'être Reconnu.es et Respecté.es !***  
***Résultats de l'édition 2021***  
***du Baromètre UNSA de tous les métiers.***



Cette année encore l'UNSA Éducation alerte sur l'état de la profession après l'enquête annuelle à laquelle 35 000 collègues ont répondu. Avec une participation en nette hausse, les résultats de cette 9ème édition du Baromètre des métiers montrent combien, quel que soit leur métier, nos collègues sont impactés par la crise sanitaire alors même que le malaise dans la profession se confirme d'année en année.



#BarometreUNSA  
de nos métiers  
9ème édition

## Le top des exigences



Globalement, ressentez-vous de la reconnaissance et du respect dans votre pratique professionnelle ?

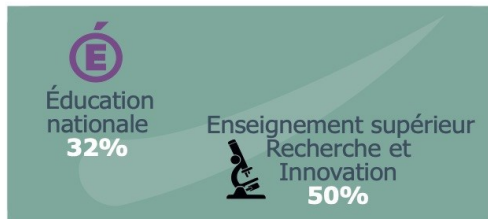
**OUI**  
**33%**

2020  
32%  
2019  
34,8%

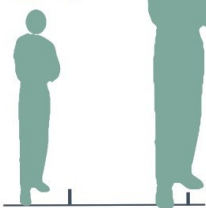
**37%**

**Enseignant·es**  
27%

**Autres personnels**  
46%



**28%**



- 35 ans + 55 ans



Le SE-UNSA a édité un **guide mémo sur les droits des AESH** : nous envoyer un mail à [ac-reims@se-unsa.org](mailto:ac-reims@se-unsa.org) pour le recevoir. Nous envoyons régulièrement des messages avec des infos pratiques sur votre messagerie professionnelle, n'oubliez pas de la consulter ! Rubrique AESH sur le site du se-  
unsa 51.

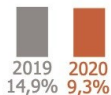
Pensez-vous que votre rémunération est à la hauteur de votre qualification ?

**OUI**  
**11%**

2020  
9,3%  
2019  
11,8%

**19%** **8%**  
Cat. A+ Cat. C

**Enseignant·es**  
**10%**

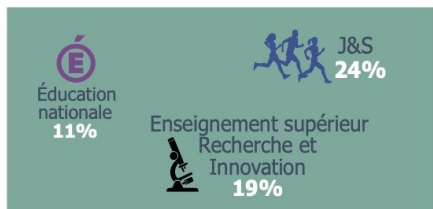


**Ass Educ**  
**4%**

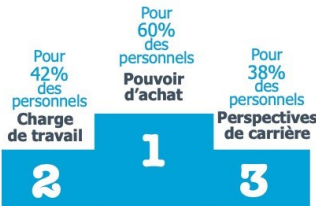
**Infirmier·ères**  
**8%**

**Enseignant·es**  
**10%**

**Directeurs·trices d'école**  
**9%**



Parmi les domaines suivants, quels seraient les 3 que vous voudriez voir améliorés prioritairement ?



Nous étions au rendez-vous.



**AED** : Le SE-UNSA a édité un **guide mémo sur vos droits**. Nous envoyer un mail à [ac-reims@se-unsa.org](mailto:ac-reims@se-unsa.org) pour le recevoir. Nous envoyons régulièrement des messages avec des infos pratiques sur votre messagerie professionnelle, n'oubliez pas de la consulter !

Et maintenant... Reconnues et respectées ?

### Prime d'attractivité , enfin du concret sur la paye ... pour 31% des collègues !

Une prime pour qui et quel montant ? Elle est attribuée aux **fonctionnaires enseignants, CPE et PsyEN des échelons 2 à 7 ainsi qu'aux contractuels**. Elle est versée mensuellement à partir de mai 2021

Les montants sont dégressifs, de 1 400 € à l'échelon 2 à 500 € aux échelons 6 et 7.

Cette première marche concerne 31 % des personnels, (soit un montant de 260 millions d'euros en année pleine) ;

Retrouvez le tableau détaillé ci-dessous :

#### Fonctionnaires titulaires PE, certifiés, agrégés, PLP, Peps, CPE et PsyEN

| Échelon | Durée cumulée de carrière              | Montant brut annuel | Montant net annuel |
|---------|--|---------------------|--------------------|
| 1       | 1 an (stage)                           | - €                 | - €                |
| 2       | entre 1 et 2 ans (titularisation)      | 1 400 €             | 1 197 €            |
| 3       | entre 2 et 4 ans                       | 1 250 €             | 1 068 €            |
| 4       | entre 4 et 6 ans                       | 900 €               | 769 €              |
| 5       | entre 6 et 8 ans et demi               | 700 €               | 598 €              |
| 6       | entre 8 ans et demi et 11 ans et demi  | 500 €               | 427 €              |
| 7       | entre 11 ans et demi et 14 ans et demi | 500 €               | 427 €              |

Vérifiez vos fiches de paie sur <https://ensap.gouv.fr>

Contactez-nous si cette prime ne vous a pas été versée:

[ac-reims@se-unsa.org](mailto:ac-reims@se-unsa.org)

Montant annuel en année pleine (\*)  
(1/12 versé mensuellement à partir de mai 2021)



## Résultats des entretiens de carrière 2019/2020 :

Rappel : les entretiens de carrière ont un double objectif :

- Individuel : mesurer la valeur professionnelle de l'enseignant (traduite au final par un adjectif)
- Collectif : aux échelons 6 et 8 : booster 30% des promouvables en passant 1 an plus tôt à l'échelon supérieur. A l'échelon 9, permettre un

passage plus ou moins rapide à la hors classe, selon les contingents de promouvables chaque année (17%).

Le décrochage entre les enseignants sur la classe normale n'est plus que de deux années maximum (10 ans avant le PPCR).

Des CAPAs ont été réunies pour la dernière fois : le gouvernement ayant décidé dans sa loi dite de modernisation de la Fonction Publique d'évincer les élus représentants des personnels sur les compétences avancement, mutations. Nous combattons vivement cette loi, qui n'offre plus la transparence des opérations. **Le SE-Unsa a informé les collègues de leurs résultats lorsqu'ils avaient communiqué leurs coordonnées.**

**Constats communs à tous les corps** : Tous les avis "excellents" ont eu l'avancement accéléré / A avis identiques, les discriminants utilisés pour les départager sont, dans l'ordre : l'ancienneté dans l'échelon, puis l'âge si besoin / Sur l'ensemble 7ème et 9ème échelon : 17 collègues sans rdv de carrière dont 3 avec un rdv non validé à cause d'un problème technique dans l'application et donc validé ensuite. 14 situations avec un avis posé sur dossier pour l'année.

## Campagne des entretiens de carrière 2020/2021 : les avis vont arriver, le SE-Unsa reste à votre disposition !

Ceux d'entre vous qui ont eu un rendez-vous de carrière durant l'année scolaire qui se termine vont **recevoir dans les semaines à venir les avis de l'IEN ou IA-IPR et chef d'établissement.**

Tout collègue dispose d'un **délai de 15 jours pour émettre des commentaires** via l'interface du rendez-vous dans carrière dans i-prof, SIAE. Cette phase n'est pas à négliger car elle permet d'attirer l'attention sur des erreurs par exemple, mais elle est aussi prise en compte lors de l'examen des saisines par le rectorat. En cas de doute, il convient d'émettre un commentaire.

Retrouvez toutes les rémunérations 2021 sur : <https://enseignants.se-unsa.org/Toutes-les-remunerations>

## **ADHESION ANTICIPEE AU SE-UNSA :**

<http://www.se-unsa.org/adh/>

Nouveaux adhérents, le bon plan ! > adhérent dès maintenant, paiement en octobre pour 2021/2022

**Collectivement**, adhérer au SE-Unsa, c'est porter un projet de transformation de l'École publique et obtenir des moyens à la hauteur de l'enjeu de la réussite de tous. C'est ajouter votre force, à celles des autres adhérents

**À titre individuel**, c'est trouver informations, conseils et accompagnement dans les moments clés de son parcours professionnel : mouvement, avancement, rendez-vous de carrière...

**À titre personnel**, c'est aussi bénéficier des avantages d'un comité d'entreprise, d'un espace adhérent.



## Une équipe militante pour vous renseigner :

**Certifié-e-s / Agrégé-e-s / P.EPS** : Sylvie GANTHIER 06.14.25.30.00 / coordonnatrice 2nd degré  
CAPA des Certifiés, militants : Sandrine VANOTTI, Christophe CHADEAU, et Romain SERVAS 06. 63.09.95.37  
Nicolas GOHIEZ, et nos correspondants d'établissements

**CAPA PLP / Enseignants Non-Titulaires** : Karine PIERRE-LOUIS et Patrice BARTHELEMY : 06.14.25.29.58

**CPE / AED** : Jean-Charles MOUGENE : 06.84.74.51.33 et Caroline EVRARD

**PSY-EN** : Christine CHARLOT, élue à la CAPA des PSY-EN (contact : ac-reims@se-unsa.org), Catherine GIARD

**AESH** : Aline GEERAERTS : 06.14.25.31.19

**SEGPA / ASH** : Sophie CASTELAIN (ASH): 03.26.88.25.53 (contact : ac-reims@se-unsa.org)

William NGANGUE et Valérie GURGEY, élu.e.s CCPA des Directeurs Adjoints de Segpa (contact : ac-reims@se-unsa.org)

